

Latresne. mon mag.

Brèves tresnaises p. 3

Révision du Plan Local d'Urbanisme p. 6

Aménagement du pôle de pratiques culturelles p. 8

Consultation du centre bourg / Castéra p. 9

Mot de la Médiathèque p. 10

Rendez-vous tresnais p. 12

Carte des travaux p. 14

Magazine d'informations
de la ville de Latresne

Hiver 2022

www.mairie-latresne.fr

Édito



Une année. Une fonction. Des événements. Des émotions.

2021 aura certainement été, à bien des égards, pour la commune de Latresne et ses habitants, une année singulière et parfois bien éprouvante.

Marquante parce que la nature ne nous a pas épargnés avec des inondations historiques mais aussi parce que nos relations avec les services de l'Etat ont pris une tournure conflictuelle, notamment sur les dossiers de gestion des risques (carrières, inondations). Nous continuerons de nous battre sur ces dossiers majeurs, si nécessaire par la voie judiciaire, pour faire valoir nos droits et ceux de tous les tresnais impactés.

Je ne ferai pas de rétrospective plus longue, nous ne referons pas l'histoire.

En revanche, que cette année qui s'ouvre, le soit sous le meilleur des auspices.

2022 verra se concrétiser de nombreux projets d'envergure.

Tout d'abord, au registre des réalisations de chantiers :

Le concours d'architecte lancé l'an dernier concernant **la rénovation/extension du presbytère, dans l'optique du futur centre culturel et de pratiques artistiques** a retenu une équipe de maîtrise d'œuvre qui remettra son projet définitif en février. L'objectif est de poser la 1ère pierre avant la fin 2022 car nous bénéficions sur cet équipement dédié à la pratique de la musique et de la danse, d'une subvention exceptionnelle liée au plan de relance de l'Etat.

Le permis de construire pour **l'extension du local associatif du boulodrome** a été déposé en décembre. Il devrait être accordé avant l'été. Avec un doublement de la surface actuelle il offrira un usage plus confortable pour nos associations.

La **construction d'un très joli bâtiment** accueillant 1 commerce et 3 appartements, en lieu et place du garage de la place de la Mairie va commencer avant l'été. Il permettra ainsi de « terminer » le passage des arts et de finaliser ainsi l'aménagement de cet espace de vie.

La 2nde tranche de travaux sur la route de Bordeaux, est programmée à l'exercice budgétaire de l'année à venir. L'objectif est de relier de manière définitive le quartier de la Seleyre à celui du Castera de manière beaucoup plus sûre. Les trottoirs et la réduction de la vitesse apportent un confort de mobilité à tous ceux qui empruntent cet axe et une plus grande tranquillité aux riverains avec un apaisement du trafic routier.

Ensuite, au sujet des projets qui sont lancés et vont se concrétiser : **le dépôt du permis de construire du futur centre nautique** devrait se faire avant la fin du 1er semestre. Cet équipement innovant qui est amené à devenir le centre de formation des maîtres-nageurs de toute la France (1 500 élèves/an) disposera de 2 bassins de 25 mètres (dont un couvert et chauffé) et sera dans un premier temps dédié à l'apprentissage de la natation pour les scolaires du territoire de l'Est de l'agglomération bordelaise (écoles élémentaires, collèges, lycées, étudiants de l'Aérocampus).

Le travail de conviction auprès de nos collègues des autres communes continue. Nous travaillons à leurs côtés les inviter à participer, comme le fait la commune de Latresne, à l'accueil du grand public pour une pratique de la natation en

accès libre, été comme hiver.

L'aménagement du secteur du collège avec une voie de désenclavement de la rue du stade et la refonte complète des espaces de stationnement et de déplacements aux abords des équipements publics (salle des fêtes, gymnase, gendarmerie, collège) sera lancé avant l'été pour réinventer ce secteur.

Un de nos engagements : la sérénité. Ainsi, la **mise en place de la 1ère tranche du dispositif de vidéo-protection**, aux abords des bâtiments publics, sera effective avant l'été (instruction de la demande d'autorisation en cours par la Préfecture) avant d'équiper nos entrées et sorties de village en 2023.

L'étude pour la réalisation du **schéma directeur des eaux pluviales avec volet de lutte contre les inondations** sera lancée fin janvier. Cinq communes des bassins versants de la Pimpine et du Pian - Cambes, Camblanes-et-Meynac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Saint-Caprais de Bordeaux - nous ont rejoints pour disposer ainsi d'éléments supplémentaires pour lutter contre les inondations en constituant un groupement de commande publique mené par Latresne.

Enfin, au registre de **la participation citoyenne**, de nombreuses instances sont en place : la **large campagne de concertation relative à l'aménagement du secteur de la Salargue/Castera** qui s'est ouverte en décembre dernier se clôturera fin juin. Elle vise à recueillir tous les avis, envies, besoins des habitants, commerçants, associations, visiteurs, clients des commerces ou pratiquants associatifs sur nos désirs en matière d'évolution des aménagements publics de ce secteur. Cela permettra ensuite de définir un projet d'ensemble qui convienne à tous avec l'installation de nouveaux équipements publics (salles de dojo et salles polyvalentes) et une requalification des espaces publics (lieux de convivialité, mobilités, stationnement).

Les autres instances participatives - **conseil citoyen, groupe agenda 2030**, sont en place et vont travailler assidûment pour vous proposer également des actions concrètes proches de vos préoccupations.

L'audit sur la politique culturelle a connu un franc succès avec la participation de 103 personnes qui se sont exprimées autour de leurs perceptions de ce que doit être la culture à Latresne. Pour une offre adaptée au plus grand nombre et mieux ciblée sur vos attentes. La programmation des futures manifestations s'appuiera sur ce précieux retour.

Pour conclure, et ce malgré un début d'année que l'on peut qualifier de « tendu », je souhaite vous faire part de l'optimisme et de la détermination de toute l'équipe municipale pour les mois à venir.

Pour accompagner chacune et chacun d'entre-vous dans les sujets de sa vie à Latresne et pour poursuivre la mise en place et la planification des dossiers sur lesquels nous nous sommes engagés.

Bonne et heureuse année 2022 à tous.

Ronan FLEHO,
Maire de Latresne

Brèves Tresnaises

01 Changement de direction pour la Mairie



Après 16 ans d'activité à Latresne, Eva BRETON s'envole pour de nouvelles activités au sein de Bordeaux Métropole. Secrétaire générale puis Directrice Générale des Services, Eva a travaillé avec 4 maires, des dizaines d'élu.e.s mais aussi des dizaines d'agents.

C'est désormais **Laurent HOULLER** qui oeuvrera en tant que DGS (Directeur Général des Services). Arrivé de la Haute-Savoie, Laurent a exercé des fonctions similaires dans différentes structures à travers la France. Bienvenue parmi nous Laurent !

02 Latresne s'expose !



Elisabeth Marcadet, peintre tresnaise, a exposé dans une Galerie Parisienne au village Suisse dans le quinzième arrondissement.

Après les encouragements de la galeriste, Elisabeth exposera ensuite au salon du Grand Palais de Paris, « salon Comparaison groupe Expressionniste » et au salon « Figuration Critique » toujours à Paris, avant de s'installer dans le Sud-Ouest, à la Galerie L'App'art de Périgueux. Une fierté tresnaise qui s'exporte !

Flash Pass 3 Asso Latresne

Tranche Quotient Familial	Participation CCAS	Participation Famille
< 599	75 %	25 %
De 600 à 799	50 %	50 %
De 800 à 1049	25 %	75 %
A partir de 1050, pour les familles de 3 enfants et + âgés de 3 à 18 ans	10 %	90 %

Avez-vous pensé à vérifier si vous êtes éligible au Pass Asso pour les inscriptions de vos enfants (3-18 ans) au sein des associations sportives et culturelles de la commune de Latresne (à hauteur d'une inscription par enfant) ? Il n'est pas trop tard pour en bénéficier, votre dossier peut être déposé en mairie jusqu'à fin juin 2022.

Le Pass Asso est cumulable au Pass'Sport (nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant - mise en place par le Ministère chargé des sports - pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive et utilisable jusqu'au 28 février 2022).

Pour bénéficier du Pass Asso, si votre quotient familial vous ouvre droit à cette prestation (cf. tableau ci-dessous), il vous suffit de demander à l'association à laquelle vous avez inscrit votre enfant d'établir une facture acquittée et de la transmettre à l'accueil de la mairie, ainsi que votre RIB et l'attestation de la CAF où figure votre quotient familial.

ATTENTION ! Il est important que le montant de la facture acquittée prenne en compte la déduction des 50 € du Pass'Sport si vous en avez bénéficié. Ainsi, par exemple, pour un montant d'adhésion de 150 euros, la facture acquittée fera apparaître un montant de 100 euros. C'est sur cette base de 100 euros que la prise en charge du CCAS sera effectuée.

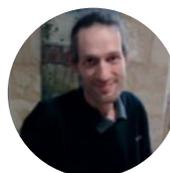
Belle année sportive et culturelle à tous !



Quentin SEIGNETTE
Chargé de Communication
en Alternance

Etudiant en alternance, Quentin a rejoint l'équipe de la Mairie jusqu'au mois d'août prochain pour participer à la conception, la rédaction ainsi que la diffusion des différents supports de communication.

**Ils nous
ont rejoint !**

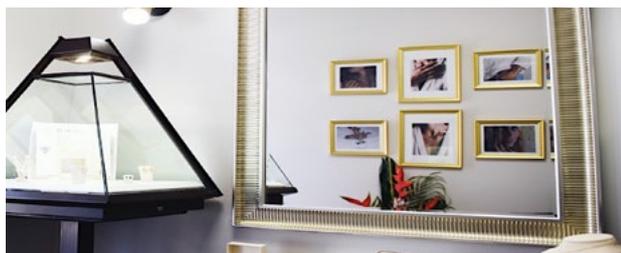


Jérôme SOLER
Conseiller numérique

Jérôme a rejoint la Mairie de Latresne au mois de septembre dernier. Au quotidien, il forme les personnes débutantes à l'utilisation du numérique et les accompagne pour maîtriser les bases.

Commerce

Le showroom de la joaillerie



Horaires d'ouverture : Mardi - Samedi : 10h - 12h30 ; 15h - 19h ;
www.gemografic.com

Conçue comme un vrai lieu de vie pour faire de l'achat d'un bijou un moment de plaisir, la boutique de Gemografic a ouvert ses portes au 37 Avenue de la Libération à Latresne.

Dans ce salon privé il est possible d'essayer des créations de joaillerie sur mesure, d'acheter des pièces uniques certifiées par les plus grands laboratoires de gemmologie ou de créer des bijoux jusqu'à présent distribués uniquement sur le site web de la marque. Héritier d'une longue tradition familiale depuis 1909, le bijoutier propose des pièces de joaillerie qui allient la créativité et le savoir-faire ainsi qu'une expérience client moderne et attentionnée. Vous pouvez prendre rendez-vous directement par téléphone au **05.56.88.64.52**

Commerce

Epil & Fil à Latresne

Manon, technicienne du regard, passionnée par son métier depuis plus de 10 ans, vient de s'installer à Latresne. Epil & Fil est une entreprise dédiée à la beauté du regard au naturel qui accueille une clientèle autant féminine que masculine. Sont proposées, des prestations d'épilation au fil qui s'effectuent sur toute la zone du visage uniquement, rehaussement de cils et sourcils by Yumi marque française et vegan.

Epil & Fil accueille dans un cocon chaleureux et paisible à domicile. Manon intervient également dans un centre de formation pour former les futurs professionnels de la beauté à l'épilation au fil.

Votre regard est unique, venez le sublimer en passant un moment privilégié qui vous permettra de découvrir l'expertise professionnelle ainsi que des conseils personnalisés.

Coordonnées :

Adresse : Résidence de Lacroix au 14 Bis route de Carignan à Latresne.

Réseaux sociaux : Facebook et Instagram : Epiletfilbordeaux / site internet : www.epiletfil.com

Mardi au vendredi de 10h à 19h30 et le samedi de 10h à 19h

Toutes prises de rdv s'effectuent sur le site internet dans l'onglet « réservation en ligne ».



Communiqués

04

Recensement 2022

Le recensement de Latresne aura lieu du 19 janvier au 22 février 2022. 6 agents recenseurs vous déposeront des fiches de renseignements à remplir pour l'INSEE. Les agents qui sonneront à vos portes au titre de la Mairie de Latresne sont Caroline DIME, Manon PAULY, Belkys MORTEMOSQUES, Marie-José LECCIA, Yves FELIX, Bernard GALZIN, Maxime BARLET. Merci de leur réserver un accueil courtois.

Les élections présidentielle et législative auront lieu au printemps. Vous serez amenés à élire votre Présidente et votre Député.e.

> **Election présidentielle : 10 et 24 avril 2022**

> **Election législative : 12 et 19 juin 2022**

Date limite d'inscription sur les listes électorales : 04 mars 2022

Comment s'inscrire ?

Merci de venir en mairie, afin de remplir le CERFA n°12669*02 munis de votre pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Inscription en ligne possible depuis www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

05

Dates élections & inscriptions sur les listes électorales

06

Recensement et inscription des jeunes

Les dernières inscriptions d'office sur les listes électorales en vue de la participation à l'élection présidentielle concerneront les jeunes recensés au plus tard le 31 décembre 2021.

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhaitent voter.

Attention ! Les jeunes qui auront atteint 18 ans lors du scrutin, ne seront pas inscrits d'office avant l'élection. Il sera donc nécessaire de passer par l'inscription volontaire sur les listes électorales. Formulaire Cerfa ou la télé-procédure d'inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Etat civil : Août à Décembre 2021

Bienvenue à

Josette SAINT-AMANS veuve LAFON
Marie THIBOUT veuve LARUELLE
Robert WEISSMANN
Teresa GASCON veuve DAUNAS
Annick CORRE
Jacqueline LINGUIN veuve LAIZET
Marie REYNAUD veuve BERNARD
Alice ARZILIER épouse MONRIBOT
René CUNIN
Louise LAVAUD veuve VENDE
Marie GINESTET épouse PESTOURIE
Andrée DARTIGUELONGUE veuve FERBOS
Juliette SICARD épouse LIBOUBAN
Gilbert GIRAUD
Antoine GONZALEZ
Jack RAIMBAULT
Robert RODRIGUEZ
Jeanne ROULIÈRE
Barbara BEILLARD
Bernard LABAT
Christiane ROQUES épouse BUSOCQ

Se sont unis

Aurélien CAILLER et Florence JOKIEL
Romain VERRIEZ et Charline WIRTH
Régis PÉCHABRIER et Jean-Jacques DELMOTTE
Stéphane HEYDENREICH et Laurence SPANG
Lloyd LABAT et Charlène BRESSY
Kévin MOTA et Margaux CHARTON

Ils nous ont quittés

Agathe LATERRADE	Juliette SAPIN
Kaïs AZZOUZI	Isaya ANDRÉ
Nâim BISSIRI	Thibaut SCHENBERG
Jaylon TOHOU	Maxence ETCHART
Lilah DEL GE	Owen BREJON
Gabriella MOREAU FONTANA	Sacha DULYS BATSIMBA
Joseph LAMANDIN	Simon PACHA
Arthur ROUTURIER	Archibald ELOUAFI COLAS
Jane JUHEL	
Léon POLLET	

Tribune Latresne naturellement



Nous vous souhaitons une excellente année 2022, qu'elle vous apporte tout ce que vous désirez : santé, petits et grands bonheurs et que l'on puisse à nouveau se rencontrer en toute quiétude.

Dans la continuité de notre projet de campagne, nous avons toujours eu à cœur de défendre nos convictions et nos valeurs. Grâce à nos remarques argumentées et à notre assiduité, notre persévérance et nos compétences, nous avons enfin été conviés à contribuer à certains dossiers municipaux. Nous formulons le vœu sincère que notre participation aux différents sujets communaux devienne une habitude pour le reste de cette mandature.

Nous restons mobilisés et présents pour vous tous, n'hésitez pas à nous contacter pour tout conseil ou question sur la vie communale.

Vos élus Latresne Naturellement :

Jérôme VERSCHAVE	jerome.verschave@mairie-latresne.fr	06 20 35 79 83
Frédérique CONSTANS	frederique.constans@mairie-latresne.fr	06 08 28 49 37
Jean-Christophe SAURIAC	jc.sauriac@mairie-latresne.fr	06 12 94 64 20
Sylvie ESCOFFIER	sylvie.escoffier@mairie-latresne.fr	06 89 99 91 85
Jean-Claude POINTET	jc.pointet@mairie-latresne.fr	06 77 84 93 11

Révision du PLU

Plan Local d'Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite le 28 janvier 2019 touche à sa fin avec la phase appelée « d'arrêt » qui sera votée lors du conseil municipal du 27 janvier 2022.

Le projet passera ensuite pendant 3 mois entre les mains des différentes autorités et services concernés (appelées personnes publiques associées) qui, après un examen approfondi, seront amenés à émettre un avis sur la proposition de la commune.

Une enquête publique (1 mois) devrait être programmée vers le mois de mai pour une approbation par Madame la Préfète de la Gironde à l'été.

Deux ans de travail pour élaborer un ensemble de documents qui vont régir la politique d'aménagement et de construction de Latresne pour les 10 années à venir.

Nous avons déjà fait état, dans un précédent numéro de « Latresne mon mag » des principaux objectifs et mesures inscrites dans le Plan d'aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe véritablement les ambitions politiques de la commune.



Un projet abouti

01 Orientations d'Aménagement et de Programmation

Le potentiel foncier disponible offrant des possibilités de programmes de taille conséquente est une denrée rare sur la commune.

Un seul secteur a été identifié sur ce point et fait l'objet de prescriptions spécifiques dans le cadre des OAP. Il s'agit du site actuellement occupé par l'entreprise Eiffage dans le quartier Linas.

L'activité actuelle liée aux travaux publics n'est plus compatible avec le trafic incessant de poids lourds que cela engendre et les nuisances occasionnées par les campagnes, notamment nocturnes, de concassage de matériaux.

Les caractéristiques du site (2,5 ha de foncier) et son potentiel urbanisable (1 ha constructible) nécessitent de fixer des règles d'aménagement précises.

Le choix qui a été retenu est de privilégier un développement de l'urbanisation en épaisseur plutôt que de générer un mode d'urbanisation linéaire le long de la route de Bordeaux (RD10). Il s'agit également de tirer profit de l'environnement paysager qu'offrent les coteaux boisés pour, d'une part, conforter leur rôle de corridor écologique à l'échelle de la commune et, d'autre part, inscrire le futur projet d'aménagement à l'intérieur de limites définies par la remise en état du front de taille de l'ancienne carrière.

L'assainissement collectif (travaux prévus en 2022) sera réalisé entre la Seleyre et le site et permettra ainsi de desservir également une douzaine d'habitations.

L'OAP définie au PLU prévoit d'accueillir 3 ensembles de logements collectifs (total d'environ 65 appartements) dont 50% de logements locatifs sociaux.

Le projet comprendra un volet paysager de premier ordre avec la création d'un parc d'agrément, une prairie de jeux, un potager et un verger partagés ainsi qu'un bassin de régulation des eaux pluviales.



02

PLU: Le règlement d'urbanisme

Des contraintes plus fortes

Le règlement d'urbanisme est le document qui fixe les règles de constructibilité dans une zone déterminée par le plan de zonage (cartographie).

En fonction de la classification du foncier dans la zone, tous les points concernant les dispositions relatives aux aménagements (accès, paysage) et de construction sont détaillées.

Le futur règlement est articulé en vertu du souci particulier de conserver la richesse environnementale et patrimoniale de notre environnement communal en édictant des principes d'aménagements et de construction plus drastiques que par le passé.

Les articles sont notamment rédigés autour de 3 axes majeurs :

- La lutte contre la pression foncière et le morcellement parcellaire, avec les principes de limitation des découpages de terrain (reculs et alignements) et des conditions d'accès aux fonciers (bande d'accès) ;
- La transcription d'ambitions fortes en matière de transition écologique (trames verte et bleue, espaces de pleine terre, récupérateur d'eaux de pluie, désimperméabilisation des sols, plantation d'arbres de hautes tiges...) ;
- L'intégration de nouvelles dispositions réglementaires en matière de gestion des risques (carrières et inondations) et de logement social (obligation de 50% de logements sociaux à partir de 2 logements construits).

Principales évolutions

Zone UR (renouvellement Urbain)

Une modification substantielle à noter concerne le secteur du Castera/Salargue qui fait l'objet d'une classification particulière, en zone de renouvellement urbain (UR).

Comme vous le savez, une large démarche de concertation a été lancée début décembre avec le « collectif trois tiers » pour définir, avec les habitants et tous les usagers qui fréquentent cet espace public central de notre village, le projet d'aménagement qui conviendrait au plus grand nombre en fonction de critères de fonctionnalités, de sécurité, de convivialité et d'équipements publics. La démarche menée sous différentes formes (présence au marché, ateliers, réunions...) durera jusqu'au mois de juin.

Dans l'intervalle et pour une durée de 5 ans, ce secteur sera « gelé », c'est-à-dire qu'aucun projet ne pourra voir le jour sans qu'il ne soit en cohérence avec les ambitions et les modalités définies dans un règlement spécifique qui sera adossé à cette zone dans les mois qui viennent, probablement au travers d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Zone UCp (zone pavillonnaire)

Les prescriptions les plus marquantes dans cette zone qui concerne une grande partie de la commune sont :

- > Contraintes plus fortes pour la desserte d'un terrain non bâti (accès, configuration, sécurité...);
- > Emprise au sol de 20% (10% en secteur UCr) ;
- > Hauteur des constructions : 6 mètres à l'égout du toit et à 9 mètres au faitage (3,50 m pour les annexes) ;
- > Surface de pleine terre : de 40% (parcelle < 500 m²) à 60% (parcelle > 800 m²) et 70% en UCr ;
- > Obligation de mise en place de cuves enterrées de récupération des eaux de pluie (de 3 à 7m³ selon surface de toiture) ;
- > Végétaux à retenir parmi une palette végétale des essences à utiliser et une liste des essences invasives à exclure ;
- > Application de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme pour conserver le patrimoine bâti et végétal existant et de caractère ;
- > Couverture en tuiles de couleur traditionnelle et non plus en tuiles noires ou vernissées ;
- > Arbres de haute tige : un arbre minimum pour 50 m² d'espace en pleine terre.

Tous ces éléments et bien d'autres s'inscrivent dans une volonté affirmée de limiter la consommation foncière, de préserver la qualité de notre environnement quotidien et mieux accompagner l'intégration de nouveaux projets.

L'ensemble des documents constitutifs du projet de PLU est à retrouver sur le site de la commune : www.mairie-latresne.fr dans la rubrique urbanisme.

Un adresse mail est à disposition pour exprimer vos remarques : revision-plu@mairie-latresne.fr

A noter :

En vertu de la délibération n°021-02 prise par le Conseil municipal le 25 février 2021, la pose de clôture est soumise à déclaration préalable (dossier à déposer en mairie). Il s'agit de mieux gérer l'intégration de ces dispositifs dans le paysage (cf liste des possibilités dans le règlement d'urbanisme) et de gérer plus efficacement le ruissellement des eaux de pluies.

Presbytère: Un nouveau lieu de pratiques artistiques et culturelles à Latresne



L'équipe municipale a pour objectif de soutenir la vie associative, et ce, par des moyens multiples, complémentaires aux classiques subventions. En effet, l'état délabré de certaines salles disponibles ne permet pas aux associations de s'engager dans des projets artistiques ambitieux. C'est pourquoi, et à partir de ce constat qu'une réflexion autour d'une nouvelle infrastructure dédiée aux pratiques artistiques et culturelles, a été initiée par le Maire et ses élu.e.s.

En 2021, un concours de maîtrise d'œuvre ainsi qu'une étude de faisabilité de la transformation/extension du presbytère ont été menés. L'objectif de cette future installation : accueillir les associations de danse et de musique de la commune au sein d'un espace unique et adapté aux besoins locaux pour mutualiser les espaces, mais aussi permettre de possibles coopérations grâce à la proximité des salles.



Concrètement, la rédaction du cahier des charges, élaboré en concertation avec les associations concernées, a permis de guider les architectes ayant répondu au concours de maîtrise d'œuvre. C'est à l'issue de la consultation du jury (composé de professionnel.le.s, d'élu.e.s et de représentant.e.s d'associations) que le projet définitif a été retenu.

Budget total :
2 280 000 euros

budget prévisionnel travaux TTC

Calendrier des travaux 2022 :

- Validation définitive du projet : **mi-avril**
- Dépôt du permis de construire : **fin avril**
- Choix des entreprises : **mi-novembre**
- Pose de la 1^{ère} pierre: **courant décembre**

Le presbytère en chiffres :

8 salles de musiques et **3** salles de danse

980 m² de surface totale
(des salles de 10m² à 140 m²)

1400 m² : taille du théâtre de verdure

Un espace scénique extérieur couvert de
100m²

Aménagement du pôle de pratique culturelle

Latresne dans 10 ans

Aménagement du castéra: repenser le centre du bourg

Le centre bourg de Latresne est actif, très fréquenté et connaît des mutations que chacun.e observe. Afin de maintenir cette dynamique, et pour accompagner les travaux des espaces publics (notamment des salles associatives), la municipalité a fait le choix de lancer une grande concertation pour co-construire le Castéra de demain.

En faisant appel au Collectif Trois Tiers, une association spécialisée dans l'aménagement concerté, la commune souhaite associer l'ensemble des habitants et des acteurs locaux dans la réflexion, autour de plusieurs questions : "qu'est-ce qui fait village à Latresne ?" et "quels usages dans le Castéra ?"

Pendant 7 mois, l'association Trois Tiers proposera des actions autour de l'identité culturelle des espaces, leur mémoire, et projettera, avec les participant.e.s, des idées sur le futur du centre bourg. Ces réflexions prendront vie autour d'ateliers coopératifs, de jeux de rôle et intelligence collective et, enfin, autour d'expérimentations des idées via des chantiers participatifs et des installations éphémères.

L'objectif est de faire émerger de la part des habitants et acteurs du territoire des envies, des idées et des pistes de réaménagement pour l'ensemble du centre bourg.

La démarche s'effectuera en trois temps :

- > Identifier et rencontrer les acteurs locaux de la commune (associations, commerçants, écoles, élus...) et faire émerger un récit collectif pour le site du Castéra en s'appuyant sur un travail de mémoire,
- > Faire émerger des propositions pour l'avenir du centre bourg,
- > Mettre en mouvement les idées d'aménagement, faire émerger des profils d'habitants qui poursuivront la dynamique initiée, faire le bilan des expérimentations afin de donner à la commune des pistes concrètes et intégrer les propositions des habitants dans les décisions d'aménagement.



Les prochains RDV à retenir

Retrouvez le collectif sur le marché, et **partagez vos idées & vos envies**, les dimanches 23 Janvier, 13 février et 27 février 2022

Découvrez une exposition éphémère autour des récits de la mémoire collectée dans les rues de Latresne & un spectacle de théâtre d'improvisation pour rêver un nouveau centre-bourg
le 11 mars 2022

Mini ateliers de co-construction sur le marché du dimanche matin le 20 mars

Soirée de d'ateliers de co-construction (associations, commerçants et habitants) dans une ambiance festive
le jeudi 24 mars au soir

Chantier participatif grand public aux vacances de printemps du mercredi 20 avril au samedi 23 avril

Soirée festive de restitution du livrable fourni à la mairie avec un bilan reprenant les propositions des habitants et un retour sur l'expérience de cette démarche participative au début de l'été.



Médiathèque de Latresne

Laurence et Florence vous présentent la Médiathèque en quelques paragraphes.

Si vous cherchez la médiathèque, vous la trouverez 3 rue des Arpèges. Installée depuis le 8 mars 2002 (ça sent l'anniversaire, quand même...), elle se compose d'une salle de lecture de 153 m² et d'une salle d'exposition de 80 m². La plus grande de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers en terme de taille ! Et deux professionnelles à votre écoute, spécialisées qui plus est.

Des moyens de connaître les informations sur la médiathèque : Facebook, Instagram, le site de la mairie de Latresne, les panneaux d'affichage de la commune. On a même un téléphone (05.56.20.72.34).

Le mot de la médiathèque

Ouverture le samedi après-midi, unique sur la communauté de communes. Fermetures aussi tardives que la bibliothèque de Bordeaux (et ce n'est pas pour nous vanter !)

> Mardi, jeudi et vendredi : 15h - 19h

> Mercredi : 14h - 19h

> Samedi : 10h - 13h et 14h - 17h

Qu'est ce qu'on y trouve ?

Des **BD adultes, jeunesse, enfance** à partir de 4 ans ;

Des **CD que ce soit de la musique** (et tous les genres sont représentés), des **livres audio et des livres-CD** qui racontent des histoires tout seuls pour les enfants ;

Des **DVD adultes et jeunesse** ;

Des **magazines adultes et jeunesse** ;

Des **romans** bien évidemment récents pour les adultes, la jeunesse et l'enfance sans oublier les **premières lectures pour les petits lecteurs de CP** ;

Des **albums enfants de qualité** ;

Des **documentaires adultes et jeunesse**. Si vous voulez devenir une famille zéro déchet, c'est là ! Mais si vous aimez l'art, c'est aussi là ! Si vous voulez faire des activités avec les enfants, c'est là aussi !

Un **espace de travail avec trois ordinateurs à votre disposition**. Ainsi qu'une imprimante professionnelle (le papier n'est pas fourni) ;

Des **ressources numériques accessibles** depuis chez vous après paiement d'une cotisation ;

Ma Petite Médiathèque : des histoires, des tutos, des jeux, des films pour les enfants de 3 à 12 ans !

ToutApprendre : une ressource permettant de se former à son rythme sur plusieurs thématiques (soutien scolaire, code de la route, yoga, premiers secours, cours de musique...);

Cafeyn : plus de 1 000 magazines à feuilleter en ligne, sur son ordinateur, sa tablette ou son smartphone ;

Storyplay'r : plus de 800 contes et histoires à lire et parfois à écouter !

Médiathèque Numérique : 5 000 films et documentaires à regarder en ligne ou à télécharger ;

Assimil : se plonger dans l'apprentissage des langues, avec une trentaine de langues disponibles ;

diMusic : 3 millions de morceaux de musique issus de labels indépendants à écouter ;

Les Yeux doc : une sélection de films documentaires français et internationaux, constamment actualisée et éditorialisée ;

Des Cours informatiques ;

Des jeux en accès libre prêtés par la ludothèque pendant les vacances scolaires pour jouer en famille ;

Des pochettes-surprises préparées par les bibliothécaires pendant les vacances scolaires pour les adultes et la jeunesse, y compris la petite enfance.

Le choix des documents

Il est fait par les professionnelles sur des critères travaillés en amont.

Comment ? Grâce aux libraires, grâce aux revues professionnelles, grâce à vos propositions, grâce aux rencontres avec d'autres bibliothécaires, grâce aux propositions des participants au comité de lecture adultes.

Le budget octroyé par la mairie est de 9 700€ pour l'achat de documents. Ce qui permet un renouvellement du fonds annuel. Et chaque année, des documents sont retirés parce qu'ils ne sortent plus. Ils vous sont alors proposés à la vente chaque printemps.

A l'heure actuelle, il y a, toutes sections confondues : 865 CD audio, 578 DVD, 7 886 livres.

Et qu'est-ce que l'on trouve dans les rayons ?

> Des nouveautés ;

> Quelques classiques parce que la jeunesse en a besoin et que certains adultes aiment bien relire les livres de leur jeunesse ;

> Des livres adultes et jeunesse primés ;

> Des livres d'auteurs du territoire ;

> Vous ne trouverez pas la thèse sur « les chevaliers paysans de l'an mil au lac de Paladru » (petit quiz cinématographique...) mais si votre demande est susceptible de convenir à d'autres lecteurs, alors la bibliothécaire la valide ;

> Des dons de lecteurs.

04 Les dons

Tous les livres ne sont pas acceptés à la médiathèque. Pour cela, ils doivent être en bon état, plutôt neufs et remplir un certain nombre de critères :

- > Une encyclopédie datant des années 50 ou 60 ou plus, ne sert à rien en bibliothèque de lecture publique, car les informations sont obsolètes.
- > Un livre ancien ne supportera pas d'être manipulé trop de fois et sa durée de vie s'en trouvera d'autant raccourcie. Si nous achetons des livres, c'est pour qu'ils sortent des rayons. Passées quelques années, la colle ne tient plus et les pages se désolidarisent. Nous en sommes pas relieuses et donc dans l'incapacité de les réparer.

Mais les bibliothécaires ont du cœur !! Si, si !!

Il y a eu des expériences... Nous savons bien qu'il est difficile de jeter un livre. Alors voici quelques idées pour leur offrir une deuxième chance :

- > le Livre Vert, une association qui recycle ou revend les livres suivant leur état. Vous pouvez trouver un bac de dépôt à la Biocoop de Latresne.
- > Les boîtes à livres : il en existe deux dans la commune (La Salargue et Croix-Marron). Il en existe une aussi à l'intérieur de la médiathèque qui accepte les polars et les romans sentimentaux quel que soit leur état.



05

Le public

Si la médiathèque existe physiquement, ce qui la fait vivre c'est son public. Et elle est ouverte à tous :

- Les bébés sont les bienvenus (on leur a même réservés un horaire bien à eux)
- Les particuliers. Un moment posé sur le canapé confortable
- pour découvrir une BD, un roman, une revue...
- Les structures de la petite enfance, les CLSH (un peu de mouvement le mercredi), le foyer Marie Talet...
- Les étudiants qui ont besoin d'un peu de calme pour travailler



Les animations

06

Et pour vous attirer, nous multiplions les propositions !

- Chaque année, Vitabib, un festival intercommunal de spectacles, expositions, rencontres...
- Des rendez-vous hebdomadaires pour la toute petite enfance avec des lectures, des chants, des tapis à raconter, des kamishibai (petit théâtre japonais),
- Un partenariat avec l'école durant toute l'année scolaire
- Des spectacles pour les 0-3 ans,
- Des ateliers de lecture à haute voix pour les adultes. Tous les lundis de 18h00 à 20h00,
- Un comité de lecture adulte qui se sonne rendez-vous un vendredi par mois pour partager des coups de cœur
- Des spectacles familiaux,
- Des expositions de peintures, de photographies, de sculpture...
- Des ateliers de découverte (merci Cap Sciences, notamment...).



N'oubliez pas que la bibliothèque est à votre service. Et que s'adapter au public et à ses attentes fait partie du métier de bibliothécaire. Qu'on se le dise !!

Coordonnées : bibliotheque@mairie-latresne.fr ; 05 56 20 72 34

Janvier

Dimanche 23 Janvier

Atelier sur l'avenir du Castéra/centre du Bourg
Retrouvez le collectif sur le marché, partagez vos idées & vos envies pour l'avenir du Castéra.
A partir de 10h, marché - place de la Mairie

Janvier

Vendredi 28 Janvier

Comité du lecture d'adulte
19h, Médiathèque.



Mars

Du 1^{er} au 12 Mars

Exposition de Romain Joly
Expositions de peintures par un artiste tresnais.
Médiathèque - aux horaires d'ouverture.

Mars

Vendredi 11 Mars

Théâtre d'improvisation et mise en scène de la mémoire du centre-bourg
Découvrez une exposition éphémère autour des récits de la mémoire collectée dans les rues de Latresne & un spectacle de théâtre d'improvisation pour rêver un nouveau centre-bourg. A partir de 19h30 - Point de rencontre : **château de la Salargue**



Février

Du 4 au 12 Février

Semaine ludique et culturelle
Comme chaque année, la ludothèque intercommunale s'installe à la médiathèque sur le thème des Pirates.
Médiathèque

Février

Dimanche 13 et 27 Février

Atelier sur l'avenir du Castéra/centre du Bourg
Retrouvez le collectif sur le marché, partagez vos idées & vos envies pour l'avenir du Castéra.
A partir de 10h, marché - place de la Mairie

Mars

Samedi 12 Mars

Portes ouvertes - Le Jardin des enfants école Montessori
Possibilité d'inscription en cours d'année selon les places disponibles.
De 09h à 16h ; 7 chemin de l'Île 33360 LATRESNE ;
05 56 20 61 19 ; www.montessori-bordeaux.com

Mars

Dimanche 20 Mars

Mini ateliers de co-construction sur le marché
Retrouvez le Collectif 3 tiers sur le marché de Latresne pour imaginer le centre-bourg de demain.
A partir de 10h, marché - place de la Mairie

Mars

Jeudi 24 Mars

Soirée d'ateliers de co-construction
Vous appartenez à une association, vous êtes commerçant.e et/ou habitant.e.s de Latresne ? Rejoignez cette soirée festive pour imaginer le Castéra de demain !
19h - Château de la Salargue

Mars

Dimanche 27 Mars

Concert The Pacemakers
Le Choeur Entre-deux-Airs et Les Dames de Choeur.
Direction par Marie-Cécile Robin-Heraud.
16h - Eglise Saint-Aubin
Tarif : 14€ / Réduit : 8€ / 12€

Avril

Du 20 au 23 Avril

Atelier sur l'avenir du Castéra/centre du Bourg
Chantier participatif grand public aux vacances de printemps du mercredi 20 avril au samedi 23 avril

Rendez-vous tresnais

Mai Dimanche 15 Mai

Anniversaire du marché

Surprises et dégustation sur le marché
A partir de 10h - Marché, place de la Mairie

Mai Vendredi 13 Mai

Repas de quartiers

Retrouvons-nous dans les quartiers de la commune,
concert itinérant - tables et chaises mises à disposition.

Mai Du 10 au 21 Mai

Exposition d'Elodie Chateau

Artiste locale. Médiathèque - aux horaires d'ouverture.

Mai Du 18 au 22 Mai

Festival Big Bang

Aerocampus Aquitaine

Dédié à l'art et à la science, transdisciplinaire, éducatif, participatif et ludique, venez découvrir le festival Big Bang, pour sa nouvelle édition à Aérocampus Aquitaine. Thématique 2022 : quelle planète demain ? L'aérospatial et la science dévoileront leurs savoirs à travers des expositions, conférences, concerts, temps de débats et d'échange.

Partenaires : Ministère de la Culture, IBoat, Rock School Barbey, Conseil Régional, Conseil Départemental, Cap Science, Gironde Habitat, Mérignac, St Médard en Jalles...



Juin Du 07 au 18 Juin

Exposition de Ludovic Picheau

Artiste locale. Médiathèque - aux horaires d'ouverture.

Juin Dimanche 05 Juin

Festival Jazz 360

Une après-midi bucolique à l'étang des sources. Concert, spectacle au vert et animations sur place. Gratuit et ouvert à tous. **A partir de 14h30.**

Juin Samedi 11 Juin

Feux de Garonne

Nouvelle formule des feux de Garonne. Concert, food-truck, possibilité de manger sur place ou d'amener son pique-nique. Soirée type guinguette.
A partir de 19h - Bords de Garonne.



Soutenez-les !

En perspective d'un prochain départ pour le Maroc, l'association « Les Yeux d'Aïcha - association humanitaire » récupère des vêtements propres et en bon état dont vous n'avez plus l'usage afin de les donner. Si vous avez des vêtements d'enfants jusqu'à l'âge de 8/10 ans, des vêtements chauds tous âges... l'association est également intéressée par des fournitures scolaires, des jouets ou vélos qui pourront trouver une seconde vie.

Ces biens seront remis à un orphelinat de Ouarzazate et à des familles de villages du sud marocain par l'intermédiaire d'une association bordelaise, « Les Yeux d'Aïcha » active sur cette région depuis une dizaine d'années.
<http://www.les-yeux-daicha.com/>

Par ailleurs, l'association recherche également des musiciens qui accepteraient de se produire bénévolement dans le cadre d'un concert dont les recettes reviendraient à l'association.

Pour adresser vos dons :

Contact : Philippe BORGIES joignable au 06 14 56 77 42

Les yeux d'Aïcha
association humanitaire



Création d'une voie douce chemin du Souquet - circulation apaisée et facilité de déplacements doux.

Mise en place de toilettes publiques place de la mairie et secteur de l'église.

Continuité de la voie douce sur la RD10 entre Gauvry et le chemin de Coulon

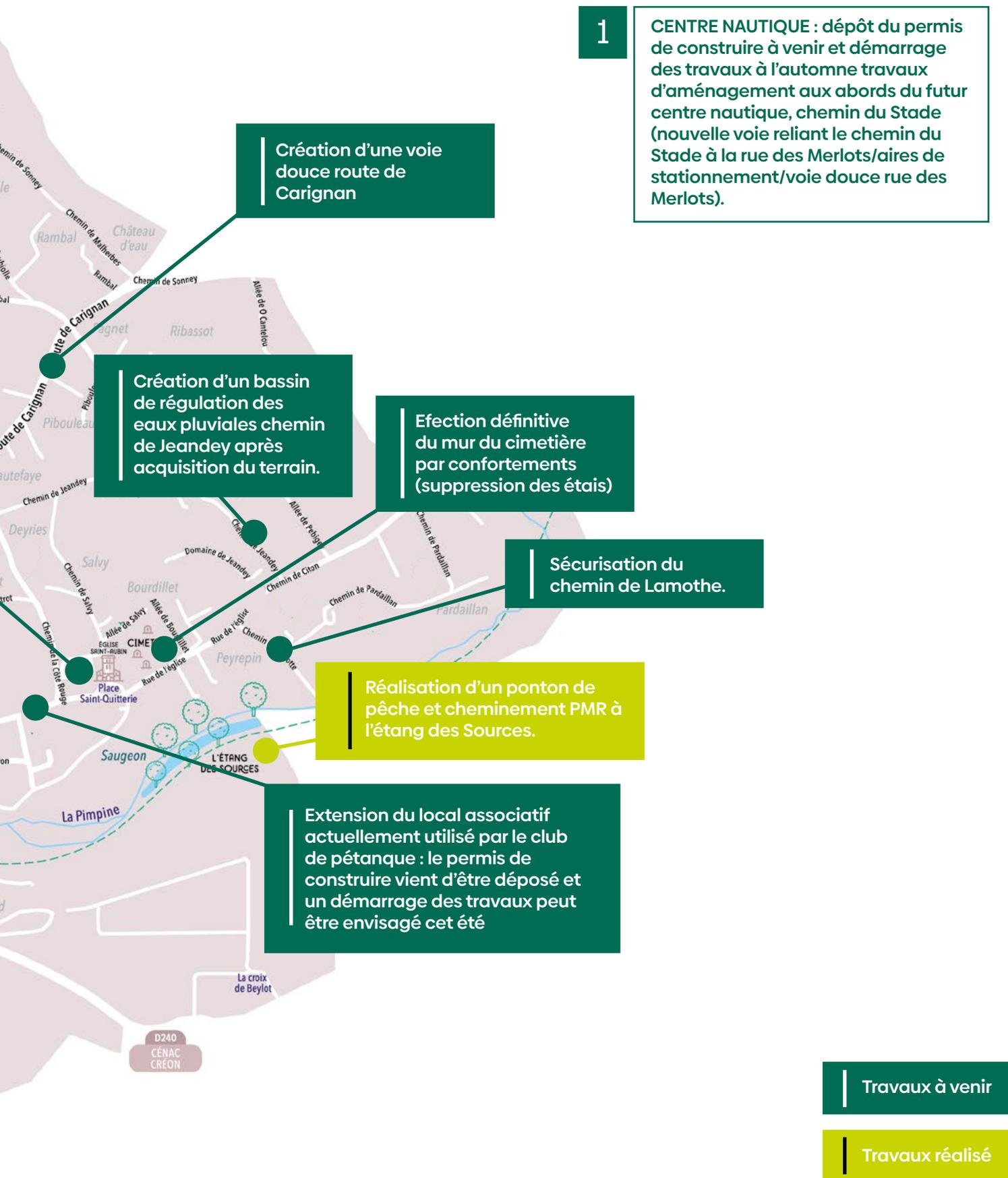
Création d'une voie douce entre le rond point du 5 décembre et le lieu dit Gauvry. Cette voie permet la circulation pétonne. Prochainement : une voie cyclable sera matérialisée au sol.

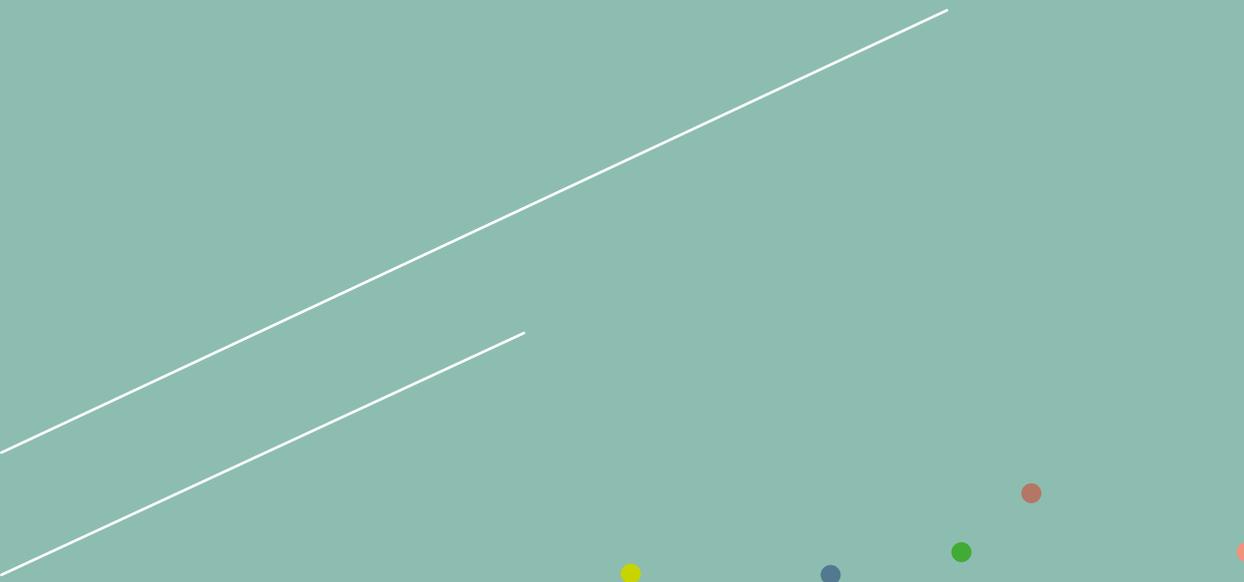
Locaux professionnels au rez-de-chaussée et à l'étage de la mairie, livrés.

Reconstruction d'une digue de la Pimpine suite aux dégâts causés par les inondations (derrière pharmacie).

Création d'un pôle de pratiques artistiques rue de la Chapelle (ancien presbytère) : le cabinet d'architecture «DL & associés» vient d'être nommé.

Carte des travaux





Latresne

Mairie de Latresne

1 avenue Jean Balde
33 360 LATRESNE
Tél: 05 57 97 02 70
Courriel: mairie@mairie-latresne.fr

Heures d'ouvertures

du lundi au jeudi : 9h00/12h00 - 13h30/17h30
le vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h
le samedi : (hors vacances scolaires) : 9h00/12h00

Journal d'information Hiver 2022
Publication: Céline GOEURY, Ronan FLEHO
Quentin SEIGNETTE / Illustration : Béatrice FANGILLE
Impression : Korus Imprimerie
Bulletin imprimé dans le respect de l'environnement